

CONTRAT ESSAI DE SELLE

Contrat d'essai et de mise à disposition temporaire de selle

Entre l'Atelier (Sellerie Altaï, SIRET 479 960 999 00049, 5 rue de Léon Jouhaux, 23000 Guéret), ci-après « l'Atelier », et le Client désigné ci-dessous, ci-après « le Client », préalable obligatoire à toute commande ferme.

Coordonnées du Client

Nom et prénom : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Adresse : _____

Selle mise à l'essai

Nom du cheval : _____

Numéro de série de la selle : _____

Type de selle : _____

Conditions du contrat

Article 1 — Objet

Mise à disposition temporaire, à titre onéreux, de la selle décrite, afin que le Client en apprécie le confort et l'assise avant tout achat. Cet essai ne constitue pas une prestation de fitting.

Article 2 — État contradictoire

Un état descriptif de la selle est établi à l'envoi (photos horodatées), qui fait foi sauf contestation motivée du Client dans les 48 heures.

Article 3 — Durée et retard de restitution

Essai de 15 jours calendaires à compter de la réception. Au-delà, indemnité d'occupation de 15 €/jour. Au-delà de 20 jours sans restitution ni commande, la selle est réputée vendue au prix catalogue.

Article 4 — Conditions financières

Participation forfaitaire de 60 €, non remboursable, couvrant les frais d'expédition aller-retour. Déduite de l'acompte en cas de commande ferme. Retour organisé par l'Atelier (étiquette prépayée).

Article 5 — Obligations du Client

Usage raisonnable et conforme, aucune modification sans accord, pas de cession à un tiers, signalement immédiat de tout dommage, assurance RC équestre mobilisable.

Article 6 — Dommage, perte ou vol

Signalement immédiat ; déplacement d'expertise facturé (40 €/h + 0,40 €/km) ; devis de réparation soumis à acceptation. Usure normale et force majeure non imputables au Client.

Article 7 — Remise et restitution

Remise par l'Atelier, un ambassadeur-fitter, ou envoi postal. Restitution via étiquette prépayée, avec nouvel état descriptif à réception.

Article 8 — Issue de l'essai

Selle convenable → bon de commande ferme. Non convenable → restitution sans frais supplémentaires.
Ajustement nécessaire → intervention possible, essai prolongeable par accord écrit. Ni restituée ni commandée → application de l'Article 3.

Article 9 — Garantie

La garantie commerciale (dont la garantie à vie de l'arçon Boisflex-Lin) ne s'applique qu'à compter de la commande ferme et du paiement intégral.

Article 10 — Données personnelles

Données utilisées exclusivement pour la gestion du parc de selles en essai et le suivi contractuel, conformément au RGPD.

Article 11 — Litiges

Droit français. Recherche amiable prioritaire ; à défaut, compétence des juridictions du ressort du siège de l'Atelier.

Annexe obligatoire au présent contrat : copie de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) du Client.

Signature

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et les accepte sans réserve.

Fait à : _____

Le (date) : _____

Signature du Client (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Signature de l'Atelier :